
	<p>Ecole Primaire Jean-Loup CHRETIEN 94 rue des Ecole 59840 PREMESQUES</p>	
--	--	---

### Compte rendu du conseil d'école du : mardi 17 octobre 2017

**Ordre du jour :** Attribution et fonctionnement du conseil d'école, Organisation de l'école et calendrier, la sécurité, budget d'investissement 2017 et travaux, projet d'école, questions des parents

**Présents :**

*Enseignantes :* Mesdames Terrier, Defrémont, Huchette, Singer, Lard, Galland, Réduit, Le Moine, D'Allende, Guimier, Petitjean

*Représentants de parents d'élèves :* Mesdames Mahieu, Desmet, Réson, Hourquin, Thueur, Messieurs Wemeaux, Martoriati, Cuvelier, Vanhonacker, Debuire, Serruys, Scannapieco

*Représentant de la municipalité :* Mesdames Alliot, Beugneit, Monsieur Basecq

**Secrétaire de séance :** Madame Réson

**1- Attribution et fonctionnement du conseil d'école.**

***1-1 attributions et fonctionnement selon le règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires.***

Le conseil d'école est composé de la directrice qui le préside, du maire et des représentants de la mairie, des enseignants, des représentants des parents d'élèves.

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école et donne son avis sur l'organisation de l'école et du périscolaire.

***1-2 Les élections***

Nombre d'inscrits : 275 votants soit un taux de participation de 42,55%  
35% des inscrits se sont exprimés par correspondance.

***1-3 Le vote du règlement intérieur de l'école***

Qui vote dans le conseil d'école ?

- Les enseignants, y compris les temps partiels, les titulaires remplaçants présents à ce moment-là et les compléments de service.
- Le maire ou son représentant ;
- Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal.
- Autant de parents que de classes, élus par l'ensemble des parents d'élèves : les parents suppléants ont le droit d'assister aux réunions mais ils n'ont le droit de voter qu'en l'absence de parents titulaires.

Modification dans le paragraphe 2.3

***Accueil des élèves : 8h35 à 8h45 et 13h20 à 13h30.***

***Fin de l'école : 11h45 et 16h30.***

La suppression du poste de Nathalie Vuibert, aide administrative à la direction de l'école, impacte forcément l'organisation de l'école et notamment en ce qui concerne la gestion des élèves arrivant en-dehors des horaires d'ouverture. Les enseignantes sont dans leur classe, avec les élèves, les ATSEM sont également dévolues pour un travail précis. En conséquence, le règlement intérieur a été modifié :

Les enfants ne peuvent arriver en cours de matinée ou d'après-midi, sauf **rendez-vous médicaux** et **après accord préalable** de la directrice et de l'enseignant. Dans ce cas, les élèves sont accueillis par les enseignants ou repris par un parent **sur les temps de récréation** ; à la grille noire pour l'élémentaire, à la porte vitrée pour la maternelle (les horaires seront indiqués sur demande dans le cahier de liaison).

### **3- Organisation de l'école et calendrier**

#### **3-1 Les classes**

Maternelle :

Madame Defrémont : 5 TPS – 8 PS – 12 MS

Madame Terrier : 4 TPS – 9 PS – 11 MS

Mesdames Singer (lundi, mardi) et Huchette (jeudi, vendredi) – GS : 22 élèves

Madame Le Moine : CP – 18 élèves

Mesdames Galand (lundi, mardi) et Lard (jeudi, vendredi) – CE1 : 21 élèves

Mesdames d'Allende et Lagache (vendredi et 1 lundi sur 3) – CE2 : 28 élèves

Madame Guimier – CP/CM1 : 18 élèves (8CP/10 CM1)

Mesdames Lard (lundi, mardi) et Réduit (jeudi, vendredi) – Cm1 : 23 élèves

Madame Petitjean – CM2 : 25 élèves

Les mardis, jeudis et vendredis après-midi, les élèves de CP et CM1 se retrouvent en groupe de niveau.

Ainsi, les CP sont à 26 avec Mme Le Moine pour des cours de découvertes du Monde, anglais et sport (y compris la piscine) et 2 heures de français. Les CM1 sont répartis en deux groupes pour l'histoire, la géographie, l'anglais et les sciences. Ils partent en sport avec 2 enseignantes.

#### **3-2 Les APC**

Les élèves de madame Terrier : APC le mardi et le jeudi de 8h00 à 8h35

Les élèves de madame Defrémont : APC le jeudi et le jeudi de 8h00 à 8h35

Les élèves de grande section : APC le mardi de 8h00 à 8h35 avec madame Singer et le jeudi de 16h30 à 17h30 avec madame Huchette

Les élèves de CP : APC lundi et jeudi de 16h30 à 17h30

Les élèves de CE1 : APC lundi de 16h30 à 17h30

Les élèves de CE2 : APC vendredi de 16h30 à 17h30

Les élèves de CM1 : APC mardi et jeudi de 16h30 à 17h30

Les élèves de CM2 : APC lundi de 16h30 à 17h30

#### **3-3 La piscine**

Un créneau est dévolu à l'école pour une classe à la piscine de Saint André.

- Jusqu'aux vacances de Toussaint : élèves de CP le vendredi matin (9h40 – 10h20 dans l'eau) et la GS l'après-midi (14h00 – 14h40 dans l'eau)
- Du 10 novembre au 24 novembre inclus : élèves de GS le vendredi matin

- Du 01 décembre au 22 décembre inclus : élèves de CP vendredi matin
- Du 12 janvier au 20 avril inclus : élèves de CE1 le vendredi matin

L'enseignante de CP pointe un problème de gestion des vestiaires (plusieurs groupes dans les vestiaires), l'accueil des maîtres-nageurs semble être plus adapté avec les élèves de maternelle qu'avec ceux d'élémentaire.

Il est proposé par le conseil d'école de se rapprocher de la piscine d'Herlies pour l'année prochaine, la municipalité se renseigne pour la rentrée 2018.

### **3-4 Liaison CM2- 6ème**

Accueil des CM2 mi-janvier pour une journée complète au collège Jacques Monod, la cantine incluse à nouveau. Les élèves se rendent au collège par le bus de ville.

Pas de participation des CM2 au Marchathon du collège, celui-ci étant organisé un mercredi matin.

En fin d'année scolaire, le collège a pour coutume d'inviter les élèves de CM1 et CM2 des écoles de Lompret, Verlinghem, Pérenchies et Prêmesques, à venir voir le spectacle de cirque préparé par les collégiens, lors de la répétition générale qui a lieu un après-midi. Un bus payé par la coopérative d'école assure le transport des élèves.

### **3-5 Dates à retenir**

**15 décembre** : Marché de Noël le dans le hall de la maternelle sous réserve de l'accord de l'IA et avec les restrictions de sécurité inhérentes au plan Vigipirate renforcé (contrôle des entrées).

**1er décembre** : Spectacle de Noël pour les élèves de maternelle et ceux de CP

Financement : 5€ par enfant accordés par la municipalité qui en est vivement remerciée

**Fête d'école** : samedi 23 juin

### **3-6 OCCE**

Nous démarrons l'année avec un a-nouveau de 4 312.56 €.

Les comptes sont consultables à l'école par les parents qui le souhaitent.

De cet a-nouveau nous déduisons la subvention de la mairie qui a été versée pour le spectacle de Noël en mai pour un montant de 1075€ ; il convient également de déduire le montant de l'assurance OCCE qui sera d'environ 400€.

La contribution des parents à la coopérative en septembre 2017 se monte à 3450€. Chaque classe se verra redistribuer les dons faits par les parents de la classe.

### **4- La sécurité**

Un exercice incendie a eu lieu le lundi 9 octobre. A cette occasion, nous avons constaté que l'école ne peut toujours pas joindre le 18 ou le 15 à partir du téléphone du bureau et en a informé la mairie, le problème est en cours de résolution. Ce problème avait déjà été signalé en janvier 2017.

L'exercice de confinement a eu lieu le 15 septembre 2017. Un exercice attentat-intrusion aura lieu, dans le cadre du PPMS, le 13 novembre 2017.

Le conseil d'école remercie **William Lejeune** qui continue à assurer bénévolement la sécurité des enfants au moment **des entrées et des sorties d'école**.

### **5- Budget d'investissement 2017**

Des précisions concernant le budget d'investissement 2017 sont demandées :

7140€ de dépenses. Reste 2860€ pour l'année 2017. Ce budget d'investissement comprend aussi bien l'achat de matériel d'investissement que les travaux. Il est très difficile d'avoir les montants exacts des dépenses qui concernent les travaux. Les factures concernant les dépenses d'investissement (mobilier notamment) seront transmises à l'école pour vérifications.

Le coût des câbles et des structures pour accrocher les vidéoprojecteurs dans les classes de maternelle est estimé à 600€.

Le coût pour repeindre une classe est d'environ 200€.

Les ventilateurs qui ont été achetés en juin rentrent dans ce budget.

Sujets abordés:

- Toilettes supplémentaires en élémentaire, l'appel d'offre n'a pas encore abouti mais la volonté demeure

## **6- Projet d'école**

### **Projet cirque en maternelle :**

Du 9 au 13 avril, les élèves des 3 classes de maternelle bénéficieront d'une semaine de sensibilisation aux arts du cirque qui se terminera par un spectacle produit par les enfants. Le coût est de 35€ par enfant. Un cirque itinérant s'installera à proximité de l'école et proposera des ateliers d'initiation encadrés par des professionnels des arts du cirque.

La coopérative d'école participera à hauteur de 800€.

L'association « Les enfants d'abord » participera à hauteur de 750€.

La municipalité est sollicitée pour un montant de 800€.

Les classes de maternelle ne partiront pas en sortie de fin d'année, dont les bus sont habituellement offerts par la municipalité.

## **7- Questions des parents**

### **Mairie**

- Mercredi

La question est posée quant à l'organisation d'un mercredi récréatif, au moins le matin. Les parents proposent d'organiser un sondage afin d'évaluer le nombre de familles concernées. La municipalité rappelle que ce service ne serait organisé que si un minimum de 25 enfants était concerné avec inscription ferme et définitive.

Les Prêmesquois sont mis sur liste d'attente à Pérenchies, la municipalité parle d'un service d'accueil qui serait organisé à Capinghem.

- Cantine

Il y a un nouveau prestataire depuis la rentrée, Sobrie. Les retours des enfants quant à la qualité gustative des repas sont meilleurs. Cependant, il est à noter que des biscuits sont un peu trop souvent proposés en plus du dessert (au moins deux fois par semaine).

Il est proposé par les parents de faire un repas de producteurs locaux régulièrement. La mairie annonce qu'un repas de ce type sera proposé en mai ou en juin auquel les représentants des parents et les enseignants seront conviés.

### **Ecole**

Il n'y a pas de changement quant à la suppression du poste d'aide administrative au directeur d'école (poste de la secrétaire).

Un blog de l'école est mis en place par madame Guimier : [ecoledepremesques.eklablog.com](http://ecoledepremesques.eklablog.com)

*La séance est levée à 20h30.*

La secrétaire de séance

La directrice

Madame Réson

Madame D'Allende